

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CABARA

Du 23 octobre 2014

Par convocation en date du 17/10/2014, les conseillers municipaux, se sont réunis à la mairie le jeudi 23 octobre 2014 à 18h30, sous la présidence de Thierry Banc, Maire.

Présents : Mrs Mmes : BLANC CHORON PEIFFER DUPUIS-RABION BERACOCHEA VIGNOLLET
BLAZY BOISSONNET SAUBION

Absents : Mrs Mmes : BATTAGLIA WARCOIN-PISONI

Pouvoir : Mr BATTAGLIA a donné pouvoir à Thierry BLANC

Mr PEIFFER est le secrétaire de la séance

Après lecture et signature du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal, le Maire reprend les sujets abordés lors de la réunion du 10 septembre dernier.

DELIBERATION 1 – Syndicat d'électricité

Le reversement à la commune de la taxe du SDEG (syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde) est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2 - Chenil

L'adhésion des communes de Frontenac et de Lustrac-sur-Durèze est approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION 3 – Éclairage public

Neuf candélabres pour le lotissement des Acacias et dix sur les secteurs du bourg (haut et bas Cabara) doivent être remplacés par des ballons fluorescents. Le devis s'élève à environ 11.000€ TTC. Le SDEG assure le financement, que la commune remboursera sur 10 ans.

DELIBERATION 4 – « Marquise » du logement communal « Pouget »

A la suite d'une tempête ayant provoqué la chute d'un arbre, la marquise a été endommagée. L'assurance rembourse 1200€. Les modèles de marquise proposés dans le commerce se chiffrent entre 110€ et 850€, auxquels il convient d'ajouter les frais de pose. La proximité d'une fenêtre soulève un problème de compatibilité avec les solutions standardisées. Le conseil reporte sa décision jusqu'à plus ample information.

DELIBERATION 5 – Secrétariat de Mairie

Madame Danièle Labeyrie, secrétaire de mairie, prendra sa retraite le 30 novembre 2015. Il convient d'anticiper son départ, car outre le secrétariat de mairie, elle assume les secrétariats du SIRP (école), ainsi que de du SIVU d'assainissement.

A la demande de Monsieur le Maire, Dominique Choron, premier adjoint, expose une solution basée sur le recrutement d'un CAE (Contrat d'accompagnement à l'emploi) dès le 1^{er} janvier 2015 qui, aide de l'état incluse, ne coûterait que 289€ par mois. Il indique qu'à partir de 2016, compte tenu de l'absence d'ancienneté de la personne ainsi recrutée, la masse salariale de la commune baissera.

Sébastien BLAZY et François PEIFFER prennent acte de cette proposition, mais demandent à Monsieur le Maire de consulter le centre de gestion, car il leur semble préférable de recruter une personne qui possède déjà la formation adéquate, plutôt que de tout baser sur des stages de formation. Pas de vote, le débat doit se prolonger.

DELIBERATION 6 – Modification du PLU

Les modifications du PLU (Plan local d'urbanisme), ont été reçues sous forme de CD, qui a été dupliqué afin d'être distribué en direction des différents organismes concernés. L'enquête publique qui va être engagée se déroulera en principe en décembre prochain. Ont été prévues les actions suivantes : une publication dans la presse, ainsi qu'un article sur le site Internet de la commune www.cabara.org, et enfin la distribution d'un courrier dans chaque boîte aux lettres des habitants dès que le commissaire enquêteur sera nommé et que les dates seront précisées. Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 7 – Terrain LHERME

Propriétaire d'un terrain à l'entrée du village (en venant de Branne), Monsieur Philippe Lherme s'était engagé auprès de Monsieur le Maire à procéder à son nettoyage (voir compte-rendu précédents). Hélas, les travaux ont été interrompus, si bien que c'est une décharge sauvage qui s'offre à la vue des riverains et des passants : carcasses métalliques, bateau, déblais divers, etc. Le courrier recommandé de mise en demeure qui lui a été adressé par Monsieur le Maire le 19 septembre a été retourné en mairie le 6 octobre en mairie, car il n'a pas jugé bon de le retirer.

Face à cette attitude négative, le conseil décide unanimement de mandater Monsieur le Maire afin qu'il prenne contact avec la sous-préfecture, et qu'il fasse procéder à un nettoyage qui sera à la charge de Monsieur Philippe Lherme.

DELIBERATION 8 – Extincteurs et alarmes

L'entretien et le contrôle des équipements ont été effectués. Le conseil vote à l'unanimité une formation complémentaire pour le personnel communal (montant 492€) qui sera effectuée sur place, à positionner courant décembre.

INFORMATIONS DIVERSES

Le PPRMT (Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain) est en cours de finalisation.

Le procès intenté contre le SIRP (Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique, qui rassemble Cabra, Naujan-et-Postiac et Saint-Aubin-de-Branne) par l'ancien cuisinier, recruté et maintenu à son poste contre l'avis de tous par Monsieur Michel Clabé, ex-maire de Naujan-et-Postiac, se prépare : les témoignages reçus ont été transmis à l'avocat. Le jugement est prévu pour la mi-2015.

La commission électorale se réunira avant la fin de l'année afin de valider les inscriptions et éventuelles radiations en vue des élections de 2015, notamment les cantonales des 22 et 29 mars.

= = =